

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la poursuite des études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e », subventionné par la Confédération

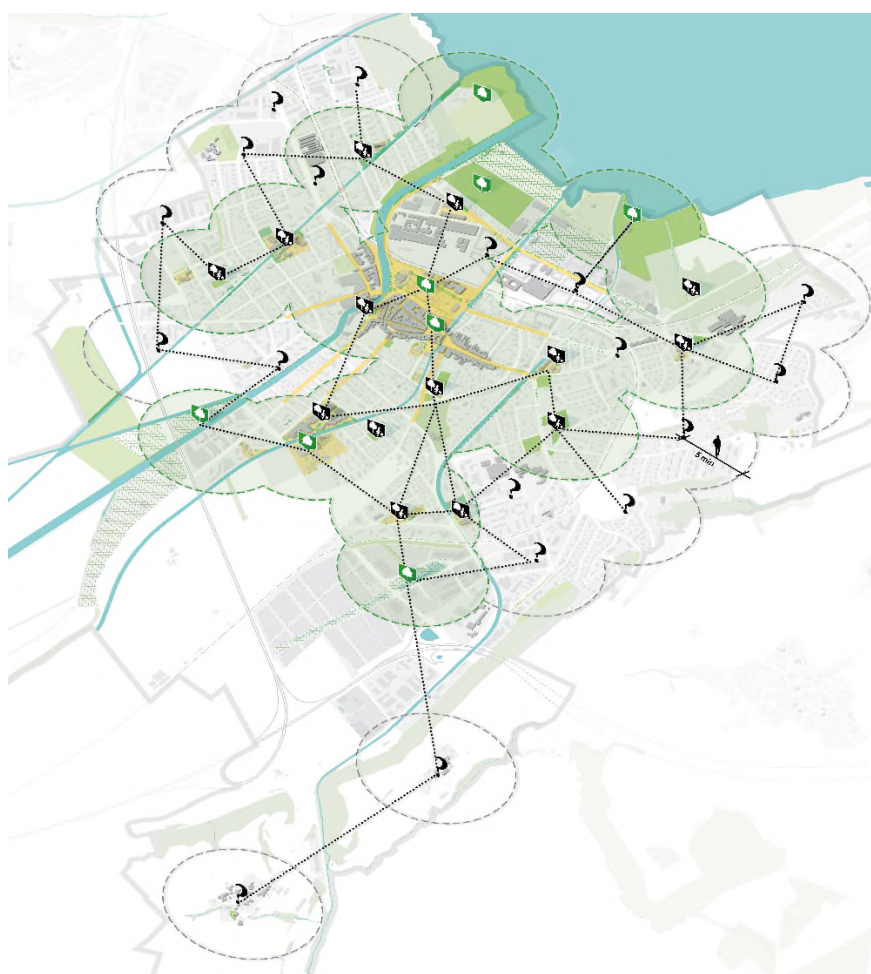


Figure 1 : Illustration du concept territorial du projet, transmise à la Confédération dans le cadre de l'appel à subvention.

0. Préambule	2
1. Les objectifs du projet	3
2. Etat d'avancement et enjeux pour la suite	3
3. Financement	8
4. Conclusion	8

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Au début de l'année 2019, l'Office fédéral du développement territorial (ODT ou ARE) a lancé la quatrième phase de son appel à «Projets-modèles pour un développement territorial durable 2020 – 2024», avec l'objectif de promouvoir des démarches «innovantes», «intersectorielles» et permettant «d'améliorer la qualité de vie des habitant·e·s et des quartiers via une planification intégrée de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement».

La Ville d'Yverdon-les-Bains a alors déposé deux dossiers de candidature, chacun en lien avec l'un des projets ci-après :

- le réaménagement des rives du lac, à proximité du stade omnisports de l'Union sportive yverdonnoise (USY), repris depuis lors par la Ville ;
- le développement d'un réseau d'espaces publics de proximité dense dans les quartiers existants, nommé « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois·e ».

Les 103 candidatures reçues ont été évaluées par l'ARE. A la fin de l'année 2019, le projet « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois·e » a été sélectionné pour faire partie du programme de subventionnement et d'accompagnement de la Confédération, au même titre que divers projets émanant de 32 autres communes. Le second projet proposé par la Ville d'Yverdon-les-Bains, à savoir le réaménagement des rives du lac à proximité du stade de l'USY, n'a en revanche pas été retenu par la Confédération.

L'élaboration de l'ensemble des études du projet « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois·e », qui se veut «innovante» et digne d'un projet-modèle au niveau national, a été estimée en 2020 à CHF 400'000.- Sur cette base, la Confédération suisse, par l'ARE, a décidé d'accorder pour ce projet un soutien de CHF 150'000.- sur quatre ans (2021 à 2024), conformément à la méthodologie proposée par la Ville. A ce soutien financier s'ajoute un soutien des services fédéraux en matière de communication auprès des autres communes suisses.

Le solde des coûts estimés pour mettre en œuvre ce projet est toutefois à la charge de la Ville. Afin de pouvoir respecter le délai imparti par la Confédération pour bénéficier de la subvention (le projet devait démarrer encore en 2020), les premières étapes des études (à hauteur de presque CHF 110'000.-) ont été financées par le budget courant, via les comptes de fonctionnement 425.3185.00 (CHF 29'820.90.- en 2020 et de CHF 53'366.- en 2021, dont on soustrait une avance de CHF 10'000 de la Confédération en 2020) et 170.3189.00 (CHF 10'000.- en 2020 et CHF 15'000.- en 2021).

Les budgets courants sont toutefois insuffisants pour financer la suite du projet. Par le présent préavis, la Municipalité demande dès lors au Conseil communal un crédit d'études à hauteur de CHF 395'000.- (brut), dont CHF 140'000.- seront encore couverts par la subvention de la Confédération. L'augmentation du budget estimé pour la phase d'études est expliquée au point 3 ci-après.

Le présent préavis constitue aussi une opportunité de présenter l'état d'avancement du projet, les objectifs fixés et la démarche en cours.

On relève à cet égard que le plan des investissements 2021-2030 (ligne 3046) prévoit pour ce projet (études et réalisation) un montant total de CHF 2,1 mios. Outre le crédit de CHF 395'000.- demandé par le présent préavis pour couvrir les frais d'études, ce montant sera mobilisé pour réaliser les aménagements définis selon la stratégie qui aura été élaborée au terme de la phase d'études. Un montant de CHF 1,2 mio est prévu pour les dépenses au cours de la législature actuelle ; le solde des réalisations interviendra après 2026. Une demande de crédit de réalisation des projets résultant de la démarche explicitée ci-dessus fera en temps utile l'objet d'un préavis distinct.

1. Les objectifs du projet

La Ville d'Yverdon-les-Bains est en plein développement avec jusqu'à 8'000 habitants supplémentaires projetés d'ici 2040, notamment dans de nouveaux quartiers. Il est toutefois indispensable de continuer à améliorer, en parallèle, la qualité de vie des plus de 30'000 habitantes et habitants déjà installé-e-s. La création d'un espace public à proximité de leur lieu d'habitation, agréable, animé et verdoyant, qui incite à sortir de chez soi et qui favorise l'activité physique participe indiscutablement à leur qualité de vie et leur bien-être, *a fortiori* en période de pandémie et de réchauffement climatique.

Concrètement, les objectifs du projet ont ainsi été définis comme suit :

- Constituer un réseau d'espaces de proximité, à moins de 5 minutes de chaque habitant-e, qui complète (en nombre et en qualité d'usage) les espaces publics de destination, tels que la vieille ville, les grands parcs communaux ou les rives du lac ;
- Offrir des espaces inclusifs et agréables pour toutes et tous (en tenant compte de la diversité des genres, de la mixité sociale, ethnique et générationnelle...) ;
- Valoriser la diversité des espaces de proximité (cours d'école, placettes, squares, trottoirs, rives des canaux, aires de stationnement reconverties, etc.) et les insérer dans une stratégie coordonnée à l'échelle communale ;
- Y développer des programmes multifonctionnels favorisant le mouvement et la cohésion sociale ;
- Favoriser l'accès à la culture et à la nature dans l'espace urbain ;
- Valoriser les besoins des habitant-e-s locaux dans le cadre de chaque projet.

En développant ces objectifs, la Municipalité entend envoyer un message d'exemplarité, d'ouverture et de résilience concernant le traitement des espaces publics yverdonnois. Une retombée positive attendue est l'amélioration de la santé de la population, à terme, grâce au mouvement, au contact avec la nature et au renforcement des liens sociaux.

La Municipalité vise à se doter en plus, d'ici la fin de la démarche (2024), d'un Plan directeur des espaces publics, accompagné d'un plan d'actions pour l'amélioration de l'ensemble des espaces publics de la ville à l'avenir.

Un travail interservices a déjà été mis en place, mais il s'agira de réussir à impliquer aussi la population dans la conception concrète de ces espaces (2022-23), puis de pouvoir commencer rapidement leur renouvellement et leur amélioration, au fur et à mesure des opportunités (2023-24).

2. Etat d'avancement et enjeux pour la suite

Le projet se concrétise à travers quatre phases, organisées comme suit :

- 2020-21 : Phase 1 – Recherche et diagnostic
- 2021-22 : Phase 2 – Démarche participative et identification de sites pilotes
- 2022-23 : Phase 3 – Plan directeur des espaces publics et premiers avant-projets
- 2023-24 : Phase 4 – Finalisation du projet-modèle et premières réalisations

Conformément au planning précité, la première phase de diagnostic est aujourd'hui achevée. Les sous-chapitres ci-après décrivent les résultats de cette phase, les enjeux / objectifs pour la phase 2 et la stratégie de communication mise en place.

a) Etat d'avancement – Fin de la phase 1 – Recherche et diagnostic

La première année de travail (2020-21), a permis de poser un diagnostic quant aux usages des espaces publics de la Ville, en particulier ceux de proximité. Un travail interservices, mené avec des mandataires, des expert·e·s professionnel·le·s ainsi que des représentants du Conseil des séniors et du Conseil des jeunes d'Yverdon-les-Bains, ainsi que de la Commission Consultative Suisses-Immigrés (CCSI), a permis de mieux définir les enjeux liés à l'espace public en lien avec les notions de culture, de cohésion sociale, d'activité physique/santé et de végétation/nature, soit les thèmes-clés posés dans la cadre de la démarche.



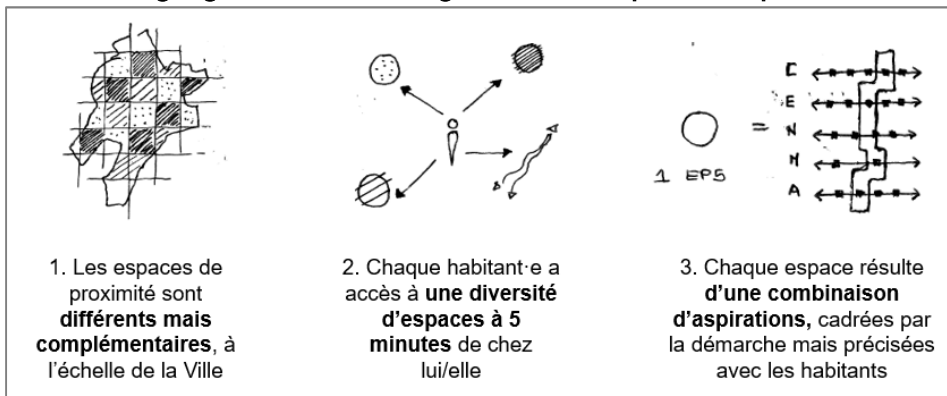
Figure 2 : Photographie de l'atelier interservices du 21 avril 2021, par Zoé Jobin.

De ce riche travail sont notamment ressorties :

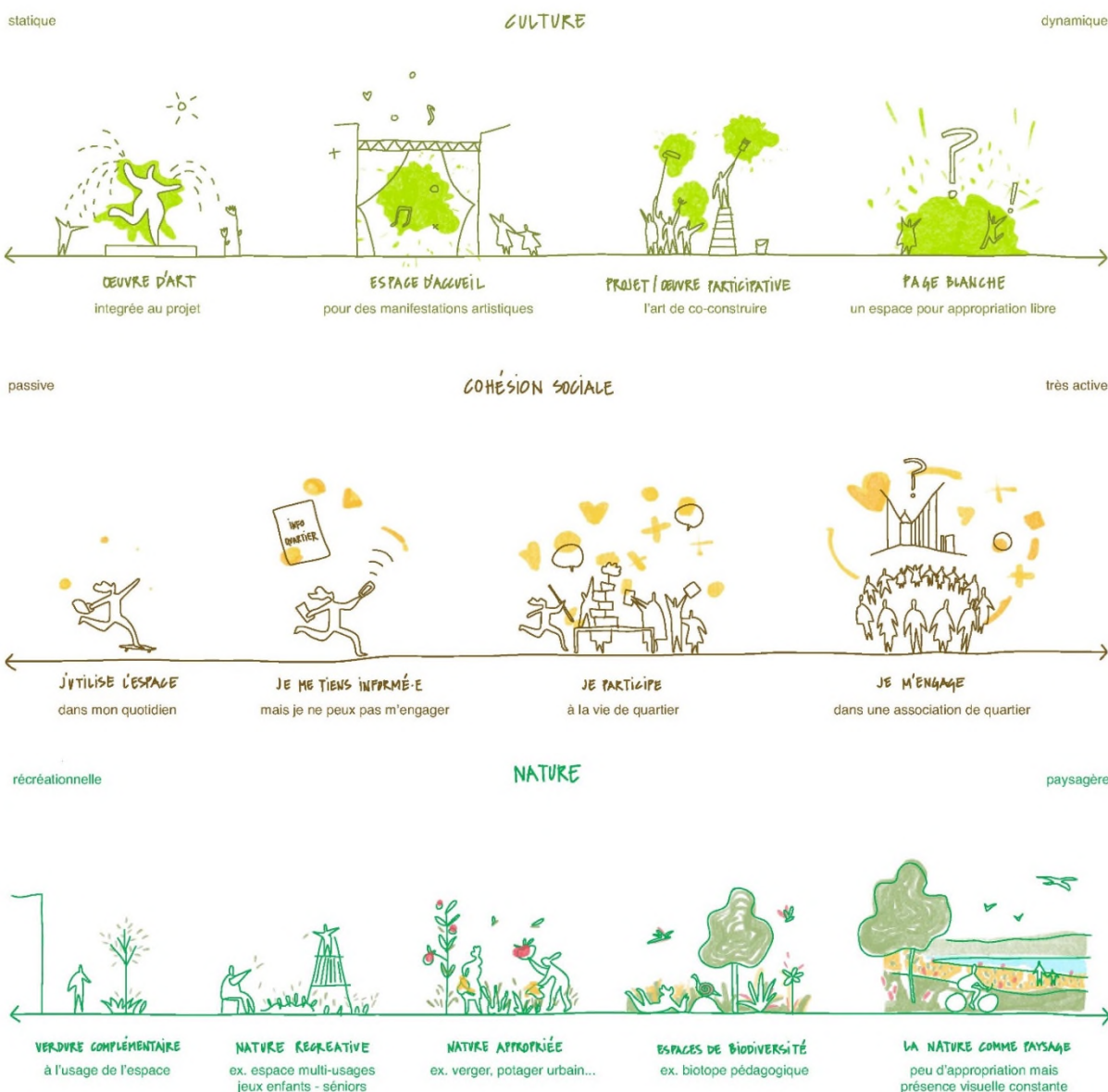
- Une stratégie générale pour la constitution du réseau d'espaces publics de proximité et leurs usages potentiels ;
- Une méthodologie de caractérisation / évaluation des espaces publics par « curseur thématique », qui pourra être utilisée par tous les services concernés, aujourd'hui et demain. Cette approche est jugée comme très innovante par la Confédération.

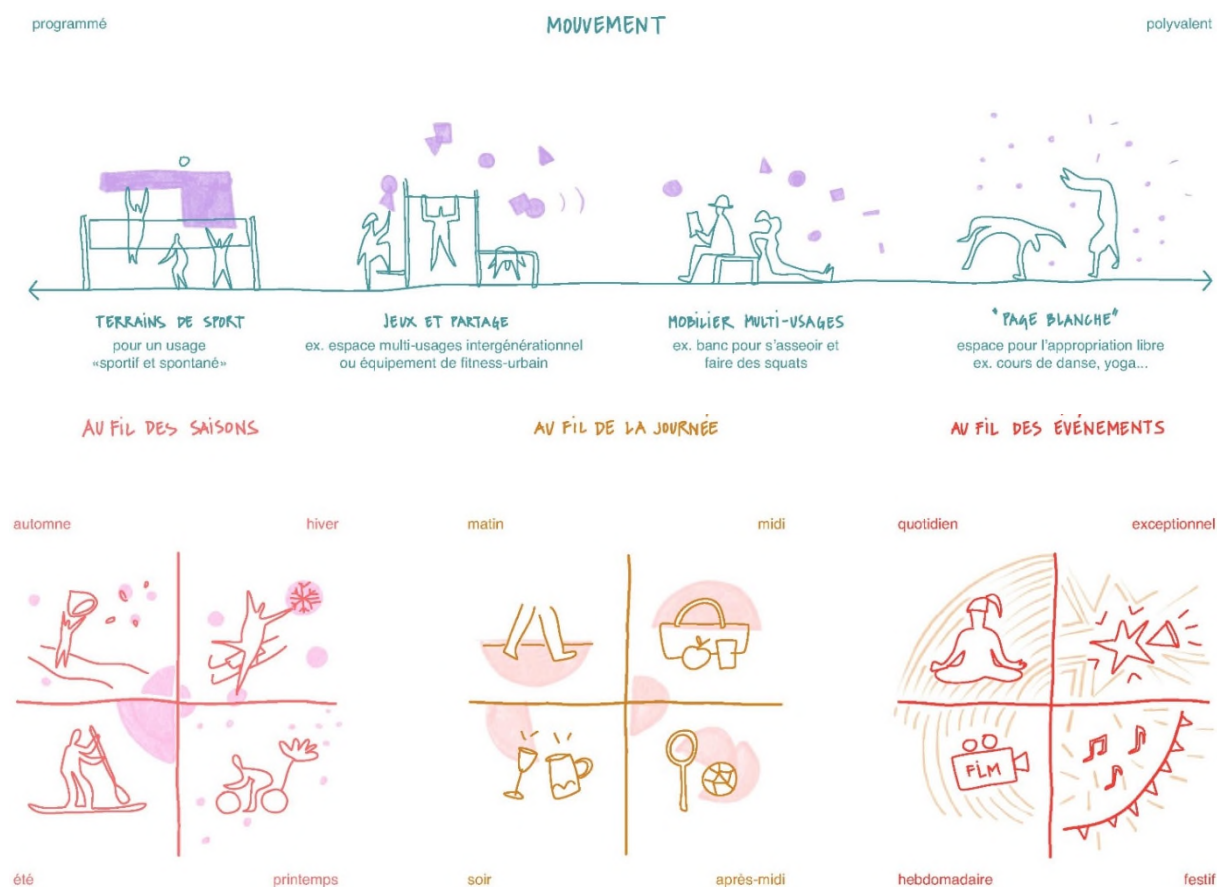
Elles sont illustrées ci-après. L'annexe 1 au présent préavis détaille les autres enseignements à retenir.

Stratégie générale d'aménagement des espaces de proximité



Courseurs de caractérisation / aspirations des espaces





b) Démarche, objectifs et enjeux de la phase 2 – Démarche participative et identification de sites pilotes

L'originalité du projet tient principalement à la notion de « proximité ». Bien qu'inclus dans la grande vision stratégique et dans le futur Plan directeur des espaces publics, les lieux emblématiques de la ville comme la Place Pestalozzi ou le parc des Rives ne seront pas au cœur de cette deuxième phase. Elle visera essentiellement à définir la stratégie pour les espaces « à 5 minutes de chez soi », qui ne sont pas forcément connus au-delà du quartier, qui sont plutôt petits et encore pas ou peu aménagés, et pour lesquels les moyens mis à disposition sont souvent limités.

Une des ambitions du projet est donc d'améliorer ces espaces importants pour la qualité de vie des Yverdonnois·e·s avec des financements proportionnés. En effet, le processus a mis en exergue que des interventions simples, comme la pose d'un certain type de mobilier, un événement culturel favorisant les échanges sociaux, un élément favorisant le mouvement ou encore la végétalisation de certaines espaces, pourrait parfois suffire, pour autant que ce soit dans un endroit où cela fait sens et que les habitant·e·s aient envie de l'investir.

Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitantes et habitants, et pour que les petites et moyennes interventions proposées « fonctionnent » dans la réalité, il est essentiel d'aller à leur rencontre et de bénéficier de leur expertise unique sur le terrain. Aucune étude technique ne peut remplacer cet apport.

Ces réflexions ont poussé la Municipalité à proposer une démarche participative importante, qui sera menée dans l'ensemble des quartiers de la ville, dès le printemps 2022.

Même si certains sites nécessitent des interventions plus importantes (la démarche permettra également de les identifier), l'expertise des usagers et usagères restera primordiale pour rendre les projets pertinents. Quelques-uns des lieux identifiés, petits ou grands, feront office de sites pilotes. Dès la phase 3 du projet (2022-23), ces espaces feront alors l'objet de projets concrets : certains pourront être mis en oeuvre de manière simple et rapide (par exemple lorsqu'il s'agira d'une pose simple de mobilier, ou d'un aménagement test / éphémère), d'autres pourraient suivre une procédure complète (avant-projet, démarche participative locale, permis de construire et chantier).

En plus de l'expertise essentielle de la population, la Municipalité voit plusieurs bénéfices à la réalisation d'une démarche participative :

- Il est imaginé d'organiser, pendant le temps de la démarche, des activités qui permettent de faire vivre et de tester sous une autre forme l'utilisation des espaces de proximité déjà existants, notamment en lien avec le mouvement, la cohésion sociale, la végétalisation des quartiers... Un nouvel imaginaire peut se créer autour de ces lieux et donner des impulsions, ou aider au recensement des manquements de chaque espace.
- Aller à la rencontre des habitantes et habitants directement au sein de leurs quartiers devrait constituer un facteur de mobilisation et de motivation, tout en développant une même démarche de communication pour l'ensemble du projet, de type «les espaces publics de la ville se transforment pour améliorer la qualité de vie de chacun et chacune».
- L'approche transversale (interservices) menée lors de la première phase peut être poursuivie et la démarche organisée avec le public pourra nourrir d'autres projets en cours en lien avec l'utilisation des espaces publics de la ville.
- Les réflexions amenées par les participants et participantes permettront de mieux déterminer où devront être proposés les premiers projets pilotes.

c) Phases suivantes

Si le printemps 2022 sera principalement consacré au contact avec la population (phase 2, mentionnée ci-avant), l'hiver 2022-23 verra l'élaboration de quelques projets pilotes (phase 3). Enfin, entre le printemps 2023 et le printemps 2024, la Municipalité compte pouvoir déjà réaliser certains projets et communiquer sur le plan d'actions pour les années à venir (phase 4).

d) Communication

Le lancement du projet a déjà donné lieu à des articles enthousiastes dans plusieurs journaux ou magazines et les services de la Ville ont été invités à participer à une conférence organisée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en mars 2022.

Une démarche plus complète de communication est en cours, avec l'appui d'un bureau externe spécialisé. Il est prévu de construire une identité visuelle autour du projet et de l'utiliser ensuite lors de tout moment de communication.

3. Financement

Comme on l'a indiqué plus haut, et au vu des délais impartis par la Confédération, la phase 1 a été financée par le budget courant.

Pour rappel, la subvention de la Confédération s'élève à CHF 150'000.-, sur 4 ans, et doit être accompagnée d'un investissement communal d'au moins CHF 250'000.-, sur la même période. Ces montants doivent être dédiés uniquement à des phases d'études, hors réalisation de projets concrets sur le terrain. Un montant de CHF 10'000.- a déjà été attribué par la Confédération pour la phase 1 du projet.

En cours d'élaboration du projet, il s'est avéré nécessaire de développer la phase 2 – démarche participative – dans une mesure plus importante que prévu à l'origine, notamment en se rendant directement dans chaque quartier (au lieu d'une démarche généraliste à l'échelle de la ville) et en organisant des événements qui permettront de « faire vivre » les lieux.

Le coût global des phases d'études suivantes s'élève dès lors à CHF 395'000.- (au lieu des CHF 300'000.- estimées initialement), comprenant un montant de CHF 140'000.- couvert par une subvention de la Confédération. Ce coût concerne uniquement la continuation des études en lien avec le projet-modèle, et pas encore les réalisations, qui feront ultérieurement l'objet d'un préavis distinct. En particulier, le crédit d'étude qui fait l'objet du présent préavis permettra de financer :

- la démarche consultative destinée à l'entier de la population en 2022, y compris sa partie événementielle ;
- l'élaboration du plan directeur des espaces publics ;
- l'élaboration d'avant-projets, de démarches participatives ultérieures, spécifiques à ces projets, et les procédures de permis de construire ;
- la communication générale du projet.

Le montant de ce crédit d'étude de CHF 395'000.- est compris dans le montant de CHF 2'100'000.- inscrit au plan des investissements 2021-2030 (ligne n° 3046). Les charges annuelles du crédit d'investissement se montent à CHF 81'570.-, et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi (CHF 2'570.-) et l'amortissement (CHF 79'000.-). La dépense sera amortie sur une durée de 5 ans.

4. Conclusion

La première année de travail sur ce projet-modèle soutenu par la Confédération a été riche en enseignements. Le processus mis en place a porté ses fruits et a permis de mieux définir le projet et les enjeux à prendre en compte pour les espaces publics de proximité yverdonnois, ainsi que de renforcer le travail interservices.

Aujourd'hui, il convient de passer à une deuxième phase avec l'expertise de la population, afin de documenter les expériences quotidiennes (celles de proximité, que l'on fait à 5 minutes de chez soi), et d'affiner la liste d'espaces de proximité présentant un potentiel de valorisation important ou prioritaire. Cette approche permettra d'établir, lors de la phase 3, un plan directeur des espaces publics et de déterminer les sites proposés pour des projets-pilotes à mener en priorité.

Le crédit d'étude demandé par le présent préavis permettra de poursuivre ces démarches, pour lesquelles l'accompagnement de mandataires externes spécialisés est indispensable.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à poursuivre les études en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e ».

Article 2: Un crédit d'études de CHF 395'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.933700.22 « Crédit d'étude espace public à 5 minutes », et amortie en 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Dessemontet

F. Zürcher

Annexes :

- (1) Présentation des résultats de la phase 1 du projet, du 8 septembre 2021.
- (2) Convention signée avec la Confédération suisse (ARE), du 16 juin 2020.

Déléguée de la Municipalité :

Mme Carmen Tanner, Municipale en charge du dicastère Urbanisme - Ressources humaines – Culture et durabilité

«Un espace public à moins de 5min de chaque yverdonnois-e»

Projet-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024

Aperçu des résultats de la phase 01

Julie Riedo, architecte-urbaniste
Sara Dias, architecte-urbaniste

8 septembre 2021

En partenariat avec:



Service des Sports



Service Jeunesse et Cohésion Sociale

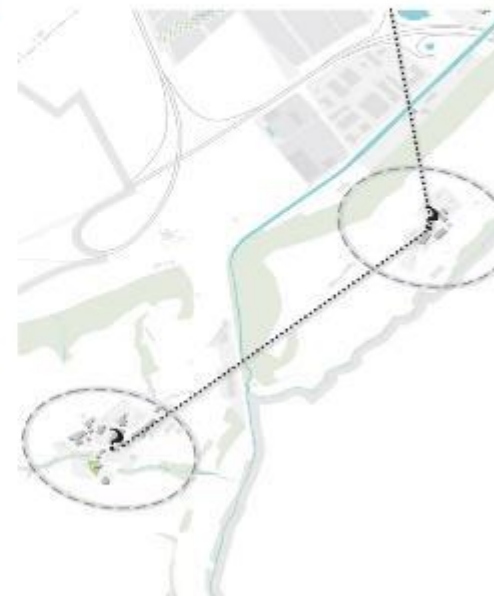


Service de la Culture



Service des Travaux et Environnement

«Un espace public à moins de 5min de chaque yverdonnois-e»



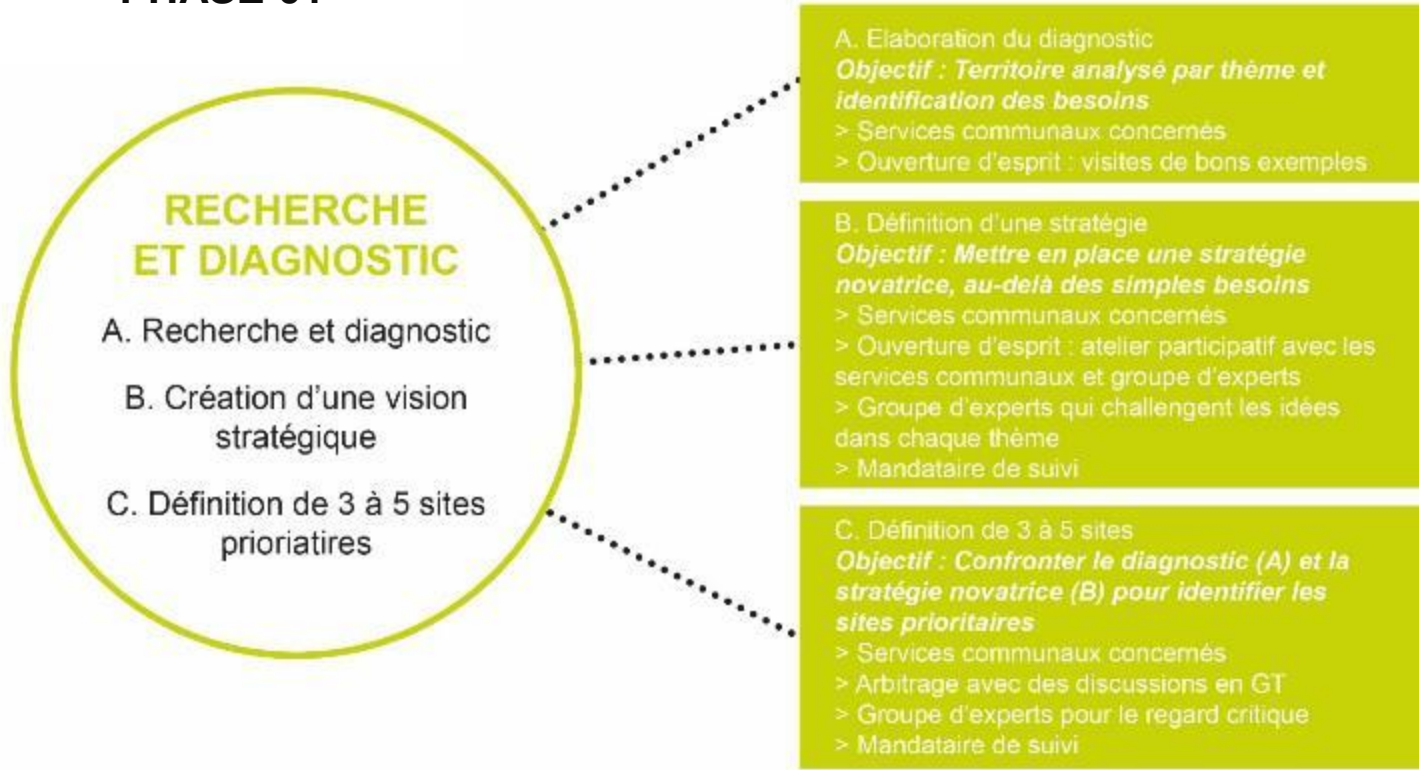
OBJECTIFS CONCRETS

- **Constituer un réseau d'espaces de proximité, à l'échelle des quartiers et à moins de 5 minutes de chaque habitant**, qui complète les espaces publics de destination
- **Offrir des espaces agréables pour toutes et tous** (ex. diversité des genres, mixité sociale, ethnique et générationnelle...)
- Valoriser la diversité des espaces de proximité (ex. cours d'écoles, placettes, squares, abords des voies de circulation, rives des canaux, aires de stationnement reconverties ...) et les insérer dans une stratégie coordonnée à l'échelle communale
- Y développer des programmes multifonctionnels: mouvement, culture, nature, cohésion, détente ...
- Créer des installations favorisant le mouvement et l'activité physique
- Favoriser l'accès à l'art et à la culture dans l'espace urbain
- Favoriser l'accès à des paysages de qualité

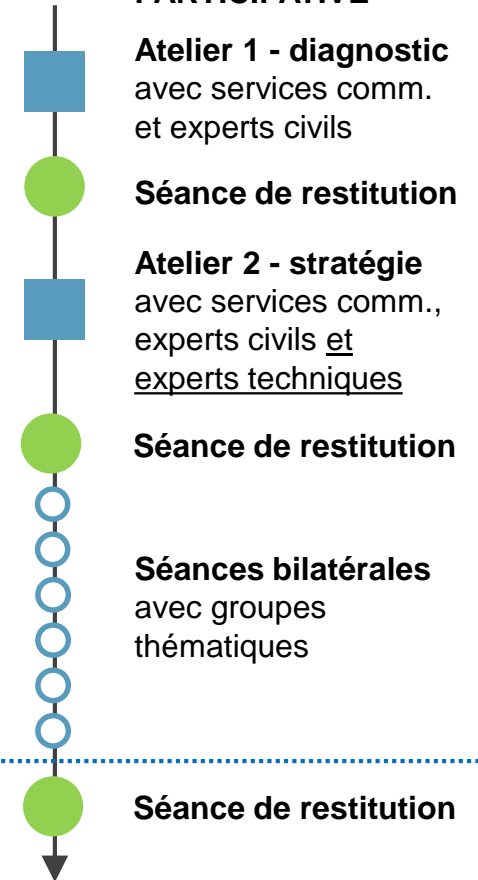
AMBITIONS POUR LA VILLE

- développer des espaces publics de qualité aussi bien dans les quartiers existants que dans les nouveaux quartiers
- **se doter d'un Plan directeur des espaces publics qui montre la complémentarité des espaces de destination et de proximité**
- **intégrer 4 nouvelles dimensions-clés dans les espaces publics de la ville : sport - nature-culture – cohésion**
- impliquer les différents services de la ville et la population dans la conception de ces espaces
- utiliser la subvention fédérale pour développer : le futur plan directeur des espaces publics, un travail inter-service dynamisé, la participation citoyenne
- documenter la démarche interservices et l'approche participative, puis la partagée avec d'autres communes (projet-modèle)
- concrétiser la méthode sur le terrain (réalisation des projets).

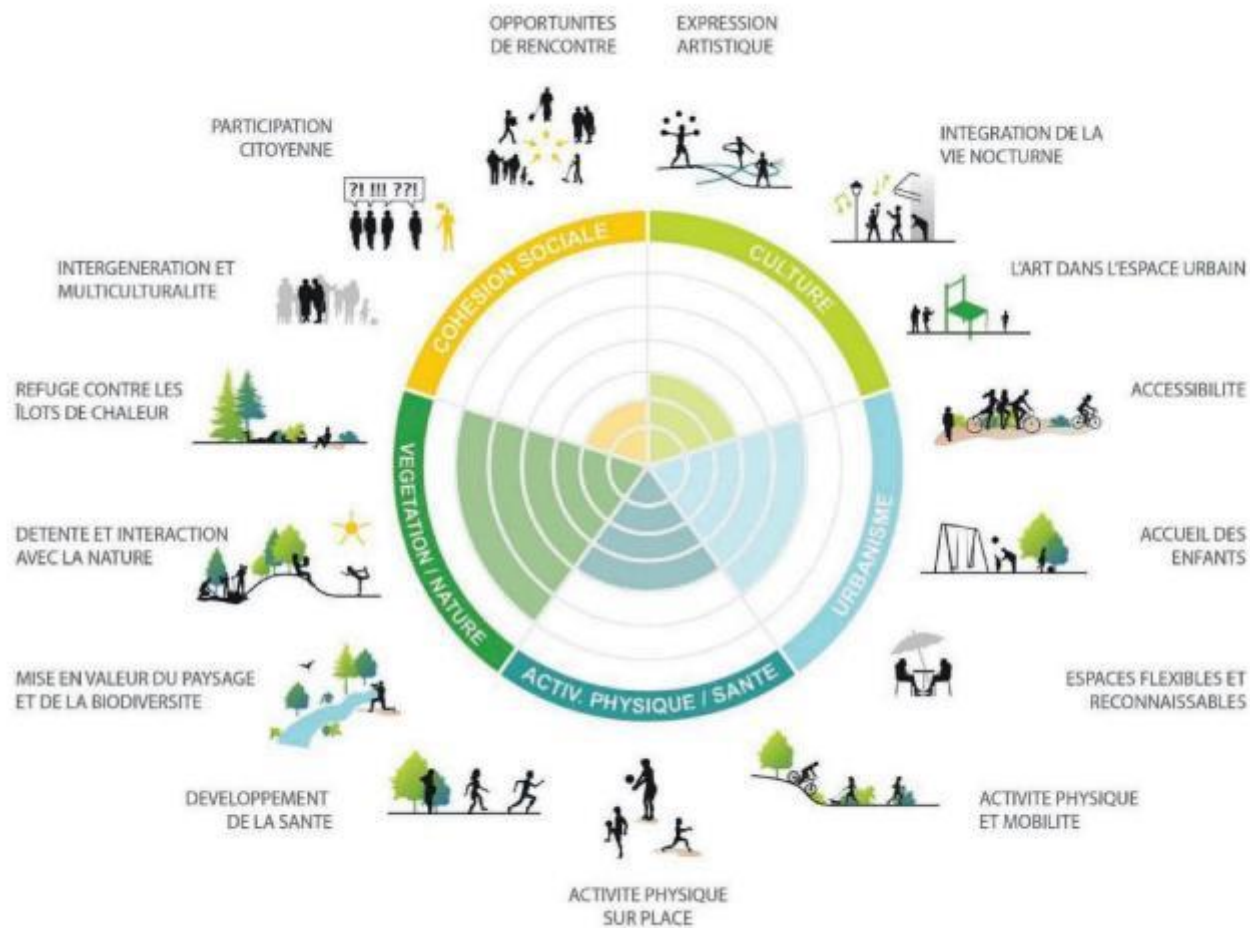
PHASE 01



DEMARCHE PARTICIPATIVE



5 AXES DE TRAVAIL



LE PREMIER ATELIER

CULTURE



REVENDIQUER LA DIVERSITÉ !

- Différencier les formes d'expressions artistiques en fonction de l'identité de chaque quartier et espace pour le révéler.
 - « *De la sculpture en bronze à la fresque de street-art* »
- Affirmer la multiculturalité à travers les différents espaces publics : ce qui fait culture pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres.

CULTURE PARTICIPATIVE

- Encourager la participation des habitants et usagers dans le choix et/ou la création d'installations artistiques et culturelles.
 - *Notamment à travers l'implication des associations de quartier*
- Imaginer les installations artistiques comme un support d'une double rencontre : rencontre avec l'œuvre, mais également entre utilisateurs avec la possibilité de co-créer les œuvres et les espaces.
- Décloisonner les fonctions : les œuvres d'art pouvant être utilisées pour d'autres fonctions
 - *Sculpture de jeux pour enfants, sculpture-mobilier urbain,...*

DÉPLOIEMENT SPATIAL ET TEMPOREL

- Déployer l'art dans toutes les dimensions spatiales et notamment dans la verticalité des espaces publics : les bâtiments sont aussi un support intéressant
 - *Fresque murale*
- Penser les installations artistiques et culturelles selon différentes temporalités possibles en fonction des objectifs poursuivis pour chacun des espaces.
 - *Est-ce une installation éphémère, temporelle ou durable ?*
- Intégrer une réflexion sur l'ambiance nocturne dans la conception des espaces publics
 - *Jeux de lumière mettant en valeur l'espace public*

MÉMOIRE COLLECTIVE

- Valoriser le patrimoine bâti communal comme éléments vecteurs de l'identité culturelle

LE DEUXIEME ATELIER

CULTURE

- Élargir la notion de culture à tout ce qui est **ludique, ce qui surprend et détonne dans l'ordinaire!**
- Laisser les artistes poser un regard sur les lieux et proposer une intervention qui révèle/réveille/questionne l'existant.
 - Définir un cadre avec un certain nombre de contraintes au sein desquelles l'intervention artistique peut se développer.
- Valoriser le contexte bâti et paysager, mais aussi **les talents locaux!**
- Une culture en **mouvement**:
 - des installations intergénérationnelles à animer en lien avec le sport et la santé.
 - des installations qui évoluent avec le temps
- Le lieu de vie amène naturellement la culture, il n'y a pas toujours besoin d'un évènement ou d'un objet. Il s'agit d'**être attentif aux dynamiques en place** avant d'intervenir...
- Réfléchir à la **culture en réseau** dans la ville permettant:
 - d'avoir une logique de diffusion plus que de concentration et de valoriser une **diversité d'interventions**;
 - de renforcer l'usage de l'**ensemble des espaces publics** en faisant circuler à travers les différents quartiers de la ville;
- Penser l'ensemble de la vie d'une installation artistique, notamment en anticipant le budget lié à son **entretien et son animation**.
- Imaginer des espaces **polyvalents et réversibles** afin de laisser ouvert le **champ des possibles**.
 - Oser changer les choses, selon des cycles plus ou moins rapides en fonction des lieux et de l'essoufflement ressenti dans l'usage des espaces.
- Intégrer la **dimension participative et inclusive**.
 - Notion de public-acteur;
 - culture comme facteur d'intégration sociale;
 - être fier de ce que l'on a créé et par extension de son quartier!
 - Révélation de talents locaux;
 - une culture vivante par l'interaction.
- Former les acteurs intervenant sur le terrain aux processus participatifs.
- Impliquer les acteurs périphériques pour diversifier l'offre.
 - les institutions culturelles,
 - les activités de services

LE PREMIER ATELIER

COHÉSION SOCIALE

Intergénération
&
multiculturalité



Participation
Citoyenne



Opportunités
de rencontre



COEXISTENCE & COMPLÉMENTARITÉ

- Assurer coexistence et complémentarité des usages au sein des espaces publics et entre eux pour répondre aux besoins de toutes et tous. (Calme et repos défoulement, rencontre...).
- Offrir des occasions de rester dans l'espace public sans nécessiter la consommation.
- Anticiper la cohabitation avec les animaux de compagnie, en particulier les chiens : définir où ils peuvent aller ou pas.

ESPACES ACCUEILLANTS

- Offrir des espaces publics accessibles, confortables et sécurisants pour toutes et tous.
 - Porter une attention à la matérialité du sol : un sol dur idéal pour jouer, mais plus « dangereux », un sol mou qui permet aux enfants de jouer plus librement, mais offre moins de polyvalence.
- Améliorer le sentiment de sécurité et bien-être des citoyens.
 - Porter une attention particulière aux éléments susceptibles de créer un sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, éclairage, etc)

PARTICIPATION & EXPÉRIMENTATION

- Proposer des espaces évolutifs non figés et réfléchir à la programmation en concertation avec les habitant-e-s et usager-e-s.
 - Impliquer les associations de quartier/ écoles pour réfléchir à la programmation
- Expérimenter des installations avant leur mise en place définitive

PROXIMITÉ VS DESTINATION

- Équilibrer la répartition des espaces publics pour pallier leur concentration aux abords du lac.
 - En particulier pour les personnes âgées et les plus jeunes qui ont besoin d'espaces proches du domicile.
- Rechercher une complémentarité de fonctions et d'usages entre les espaces de proximité et les espaces de destination (principalement le lac et le centre historique).

LE DEUXIEME ATELIER

COHÉSION SOCIALE

- La notion de cohésion sociale est une thématique **diffuse et transversale** : c'est plutôt un **résultat** que l'on cherche à atteindre de manière générale dans la société et en particulier au sein des espaces publics.
- C'est un **effet** qui viendra **naturellement** si l'on imagine des espaces publics qualitatifs, répondant notamment aux thématiques culture/sport et nature en ville.
- Il est difficile, voire risqué, de localiser les secteurs plus ou moins empreints de cohésion sociale, d'une part car la **cohésion sociale est un sentiment dont l'appréciation est subjective**, d'autre part, localiser risque de figer et de **stigmatiser** certains quartiers.
 - *Par exemple, un quartier peut présenter des problématiques telles que des dégradations de mobilier urbain et pourtant jouir d'une forte solidarité entre habitants.*
- Ce que l'on peut mesurer de manière concrète, ce sont :
 - **les infrastructures** (p. ex: mobilier permettant de s'asseoir, de partager un repas, de s'abriter en cas de pluie)
 - **les usagers** (leur nombre, leur âge, leur genre...)
 - **les usages** (leur type: se retrouver pour pique-niquer, faire un foot, faire la sieste, lire un livre).
- Il s'agit désormais d'aller sur le terrain pour mieux comprendre les dynamiques en présence: observer et demander aux habitants/usagers du quartier :
 - *où sont les usages/de quels types?*
 - *Trouver des « narrateurs de quartier » qui peuvent raconter les dynamiques en cours/l'évolution des usages/les choses qui marchent et celles qui sont problématiques.*
 - *Ce travail in situ permettra de cibler intelligemment les secteurs d'intervention pour qu'ils s'inscrivent dans une compréhension des habitudes existantes et des besoins identifiés par la population.*
- Tester des options d'aménagement avec du mobilier déplaçable et des aménagements légers et provisoires permet d'**évaluer la pertinence d'un projet** avec un **moindre investissement**.

LE PREMIER ATELIER

ACTIVITÉS PHYSIQUES/ SANTÉ

Développement
de la santé



Activité physique
& mobilité



Activité physique
sur place



BOUGER SANS Y PENSER!

- Favoriser l'activité physique indirecte par des aménagements ludiques/poétiques afin d'atteindre les populations qui ne font pas ou peu de sport: l'activité physique n'est pas une fin, mais un moyen.
 - *Faire le tour d'un jardin botanique pour observer la nature ou pédaler pour mettre en mouvement une œuvre d'art!*
- Penser et des cheminements sécurisés et qualitatifs au sein et entre les espaces publics pour encourager la mobilité douce au quotidien.
 - *Parce que l'activité physique commence par se rendre à pied ou à vélo dans un espace public que l'on adore!*

DÉ-GENERER ET DIVERSIFIER

- Répondre aux besoins de l'ensemble des usagers dans leurs diversités d'âges et de genres.

BOUGER ENSEMBLE

- Penser l'aspect collaboratif des installations.
 - *Jeux nécessitant l'entraide entre jeunes et moins jeune pour réussir l'activité.*
 - *Mettre du matériel de sport à disposition (ballons, raquettes).*
- Permettre la tenue d'évènements sportifs tels que des cours de yoga, de gymnastique ou de danse dans l'espace public.

POLYVALENCE

- Aménager des espaces polyvalents pour la pratique d'activités physiques et permettant de répondre à d'autres usages.
 - *Une pelouse peut à la fois servir à jouer au ballon, au frisbee, mais également permettre un pique-nique, une sieste!*

LE DEUXIEME ATELIER

ACTIVITÉS PHYSIQUES / SANTÉ

- Ne pas vouloir uniformiser l'offre, mais favoriser au contraire des **usages spécifiques** au sein des différents espaces publics pour **encourager les déplacements interquartiers**. L'idée est de créer une **symbiose entre un parcours et des lieux d'intérêts** proposant des ambiances et des usages spécifiques.
 - *Par ex. : mettre en place des boucles de promenades à travers une signalétique par des panneaux ou des marquages au sol.*
- Les aménagements doivent être **ludiques/surprenants** et développer des résonances **artistiques ou participatives** pour motiver ceux qui n'ont pas l'habitude de pratiquer des activités sportives.
- **Sortir des « standards »** du sport (par ex. : une table de ping-pong peut aussi être une œuvre d'art ou servir à d'autres usages). Aménager des espaces « anti-conventionnels » pour casser les habitudes, provoquer le débat, en particulier sur les stéréotypes de genre.
- Définir une double stratégie d'aménagement :
 - *quand il n'y a pas d'équipement sportif à proximité : identifier les espaces et activités potentiels.*
 - *Quand il y a un équipement : comment renforcer son usage selon les temporalités de la journée/des saisons et diversifier les utilisations possibles, y compris des utilisations non liées à l'activité physique.*
- Partir des **caractéristiques actuelles** des espaces (taille de l'espace, type de sol) et des **usages existants** pour proposer une offre adaptée à chaque contexte.
- Impulser de **nouvelles pratiques** même avec des **moyens modestes** tels que :
 - *du mobilier polyvalent (un banc pouvant servir de support d'exercices)*
 - *des panneaux proposant des exercices (tels que sur les parcours vita)*
 - *des box de jeux en libre-service (sur le modèle box-up)*
 - *du marquage au sol.*
- Proposer des activations ponctuelles grâce à des **animateurs** pour des cours de danse, de yoga, de gymnastique...
 - *Ces animateurs pourraient tourner au fil des jours ou des semaines dans les différents quartiers ce qui permet également de favoriser les déplacements interquartier des habitants.*
 - *Cela permet en outre d'offrir un sentiment de sécurité aux personnes plus vulnérables voulant pratiquer de l'activité physique (personnes âgées, ou ayant un handicap)*
- Lors des démarches participatives, proposer aux habitants des catalogues d'idées qui sortent des aménagements traditionnels pour **impulser des envies** « hors des équipements standards ».

LE PREMIER ATELIER

VÉGÉTATION / NATURE



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Questionner les choix de revêtements des sols et favoriser les éléments naturels
- Viser un taux d'arborisation élevé
- Assurer des points d'eau pour s'hydrater et se rafraîchir
 - Jet d'eau, fontaine.
- Sélectionner les espèces plantées en prenant en compte les changements climatiques et leur assurer de bonnes conditions de croissance.
 - Fosses de plantations suffisamment dimensionnées.

SE RESSOURCER AU VERT

- Garantir une composante naturelle pour chaque espace public communal : la proximité de la nature et en particulier la présence d'arbres joue un rôle capital sur notre bien-être psychique.
- Penser l'évolution des ambiances paysagères et des usages en fonction des saisons
- Ouvrir les espaces sur le grand paysage.

BIODIVERSITÉ

- Assurer un équilibre entre les espaces destinés aux usages anthropiques entretenus de manière intensive et ceux à caractère plus sauvage selon une gestion extensive.
 - Permettre des « friches végétales », sans intervention humaine et à accessibilité limitée.

PÉDAGOGIE

- Favoriser la sensibilisation et l'émerveillement à la nature.
 - Proposer des fiches explicatives des espèces présentes, des jardins pédagogiques ou thématiques.

NATURE NOURRICIÈRE

- Favoriser les initiatives d'agriculture urbaine selon différents modes de gestion (coopérative d'habitants, associations...)
 - Potagers urbains partagés, bacs plantés dans l'espace public...

LE DEUXIEME ATELIER

VÉGÉTATION / NATURE

- Intégrer la végétation à travers à la fois une **maille fine**, mais aussi des « **nœuds** » permettant un déploiement plus important des espaces naturels.
 - des **chemins de fraîcheur** (maille)
 - des **parcs de fraîcheur** (nœuds)
- Donner envie de faire des boucles de promenades à travers une **palette variée d'ambiances naturelles** au sein des différents espaces publics.
 - *Proposer des balades actives, des parcours thématiques*
- Améliorer la **fluidité du passage entre les espaces ouverts**, en particulier sur les ruptures liées aux infrastructures.
- Se baser sur les **atouts du site** pour accentuer certaines caractéristiques: il ne s'agit pas « d'avoir de tout partout », mais de réaliser une pesée d'intérêt selon chaque contexte pour savoir où investir au mieux les ressources.
 - *Selon l'espace à disposition, le contexte végétal déjà existant...*
- Intégrer également les **jardins privés comme vecteurs de qualité** dans le réseau d'espaces naturels global de la ville:
 - *Des subventions communales pour inciter les propriétaires privés à faire des choix d'aménagements favorables à la nature en ville.*
 - *Rôle du PGA pour guider les choix d'aménagements et les modes d'entretiens.*
- Développer des **programmes de sensibilisation** liés à la pratique et **responsabiliser les utilisateurs**:
 - *Composts urbains, jardins potager, définir les modalités d'entretien et de gestion à long terme (par ex. : une association)*
- Assurer de bonnes conditions de **cohabitation entre la nature et activités humaines**: plus la nature est présente, plus il faut être attentif à sa protection vis-à-vis des nuisances anthropiques.
- Permettre l'**évolution des aménagements**: tester, faire évoluer...

LE PREMIER ATELIER

URBANISME

Accessibilité



Espaces flexibles & reconnaissables



Accueil intergénérationnel



FAIRE SIGNAL

- Accentuer la lisibilité et l'identification des espaces publics par un effet « signal » perceptible depuis les rues avoisinantes.
 - *Notamment par le positionnement stratégique d'installations artistiques et le traitement paysager.*

ESPRIT DU LIEU

- Proposer des aménagements mettant en valeur les spécificités et atouts du lieu.
 - *Son histoire, son cadre paysager et urbain, les vues qu'il offre sur le grand paysage.*

FLEXIBILITÉ

- Ne pas sectoriser les fonctions par des aménagements déterministes, mais favoriser des usages multiples dans le temps et dans l'espace.
 - *Maintenir suffisamment d'espaces dégagés permettant autant l'organisation de manifestation que la pratique d'activités physique, un pique-nique entre amis ou le délassement...*

SINGULARITÉ VS COHÉRENCE

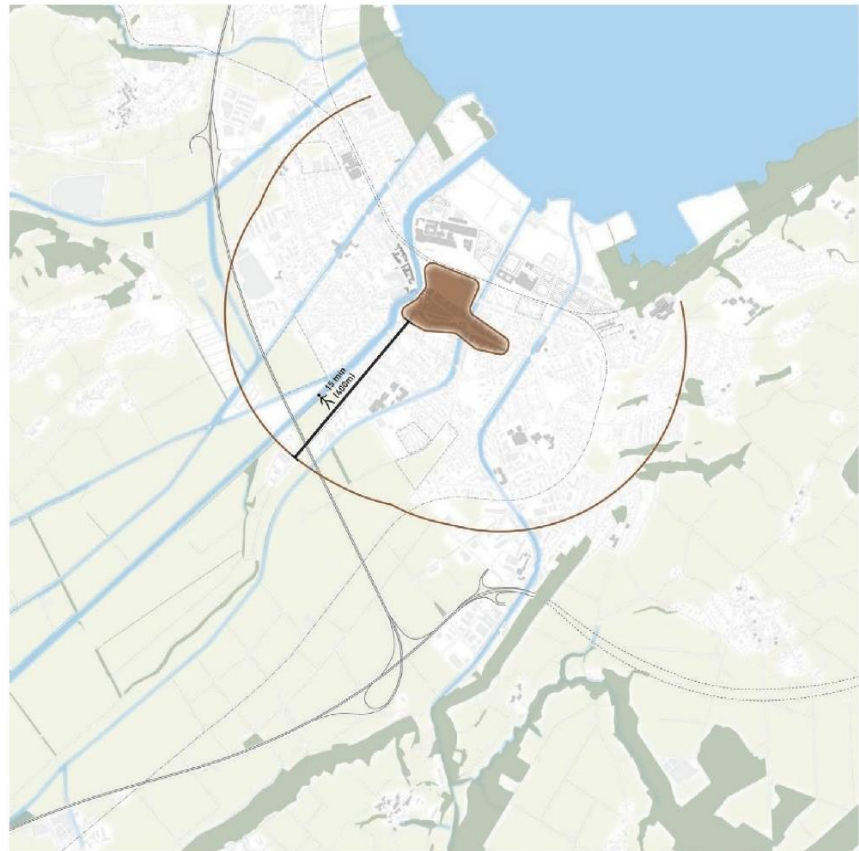
- Trouver un équilibre entre singularisations de chaque espace public et le maintien d'une certaine cohérence à échelle communale.
 - *Définir une signalétique urbaine permettant de mettre en réseau les différents espaces publics tout en permettant leur différenciation.*

ESPACES PUBLICS DE DESTINATION

Espace public de destination :

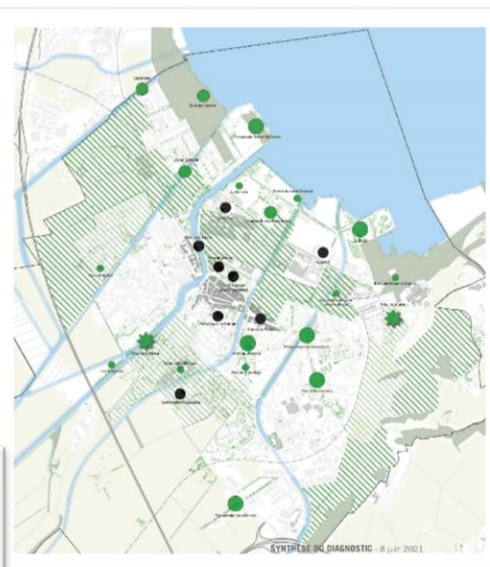
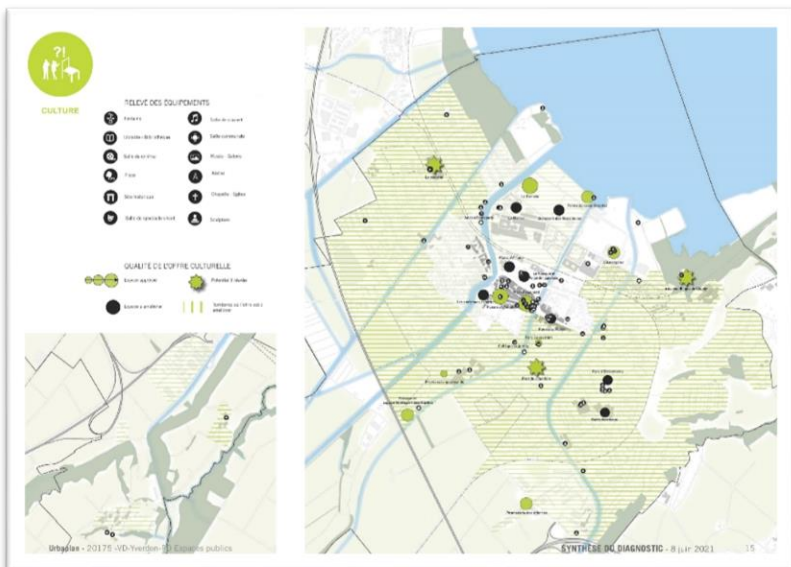


→ Jamais très loin du lac!

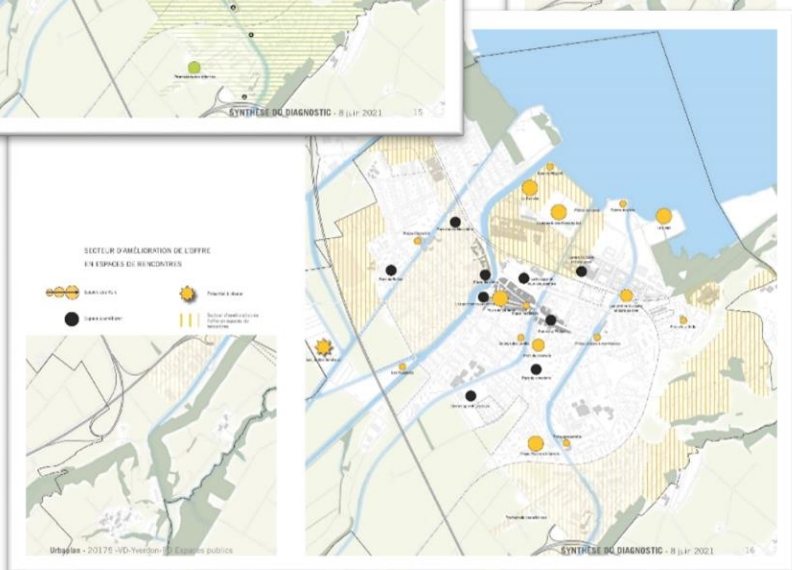


→ Jamais très loin du bourg historique!

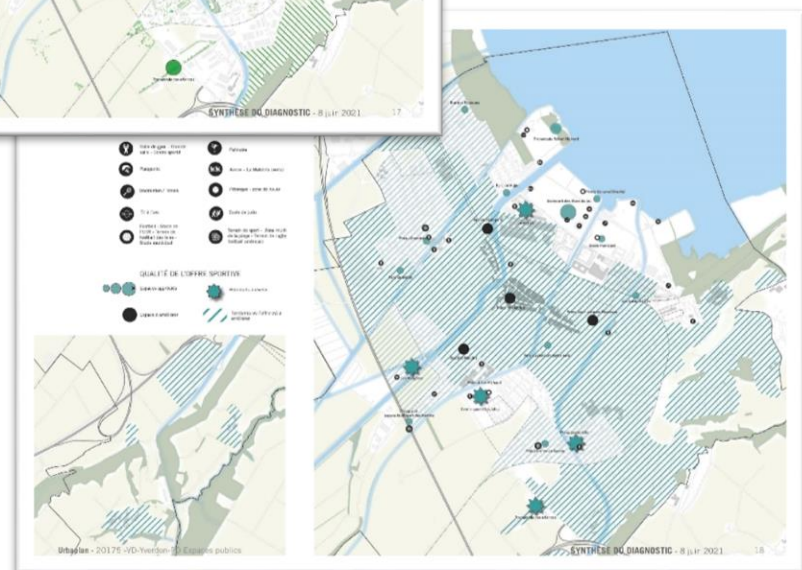
DIAGNOSTIC TERRITORIAL



CULTURE



COHESION SOCIALE



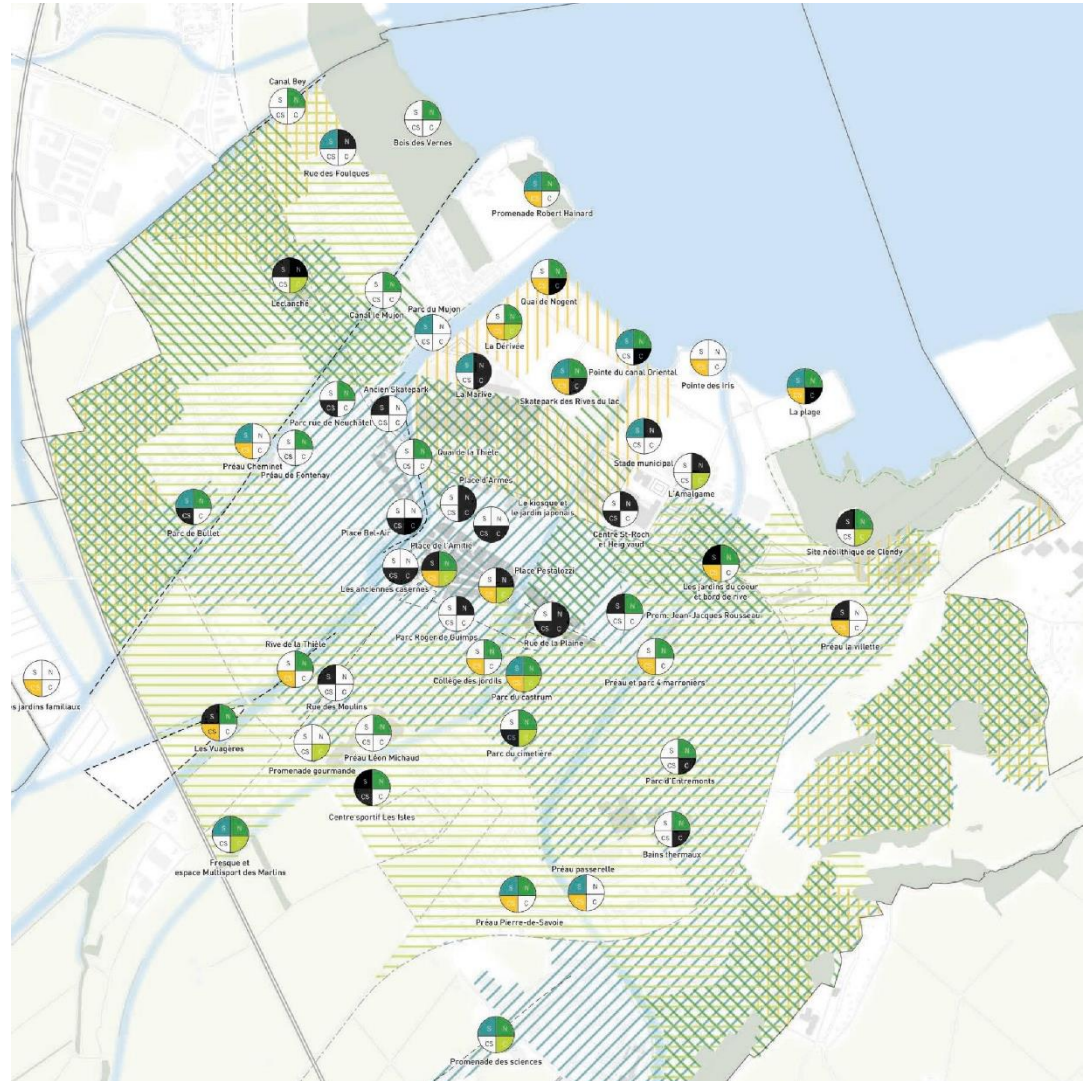
SANTE / ACTIVITE PHYSIQUE

SYNTHESE

SYNTHESE THÉMATIQUE PAR LIEU



SYNTHESE THÉMATIQUE TERRITORIALE



PISTES POUR LA SUITE

POINTS D'ATTENTION

- Besoin de **mieux connaître le territoire** en finesse pour être dans des espaces publics de proximité
- Les **usages et les usagers doivent être à la base des futurs projets**
- L'ambition multi-thèmes enrichit fortement le projet, mais peu être contreproductive sans **un cadrage attentif**
- Besoin de bien **définir les critères de succès** du projet
- Les projets prioritaires deviendront **des projets pilotes**
- L'échelle des **projets va varier** (de la pose d'un banc à une réaménagement complet du lieu)

PISTES POUR LA SUITE

VISIONS THEMATIQUES

Culture : sortir hors du cadre pour créer ou révéler des dispositifs dans les espaces publics ; la culture est plus qu'une œuvre d'art posée sur l'espace, c'est une posture de projet

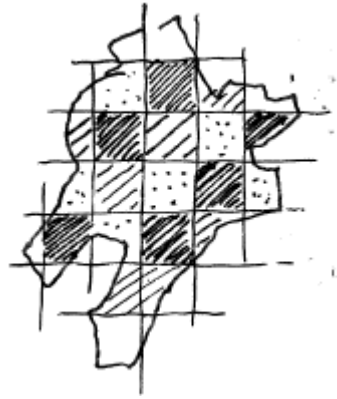
Cohésion sociale : complémentarité des espaces de rencontre pour un narratif varié, entre vision quotidienne et événementielle; faire participer les habitant·e·s à la création / révélation de l'espace

Végétation / nature : Végétalisation généreuse, en fonction des contextes locaux, des usages de l'espace et des opportunités de projet

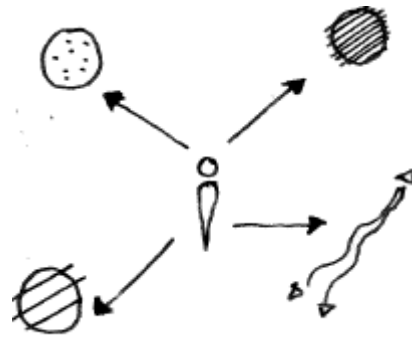
Activité physique / santé : des éléments à 5min de chacun·e pour le quotidien, d'autres plus loin pour varier, le tout avec de la médiation sportive ponctuelle

PISTES POUR LA SUITE

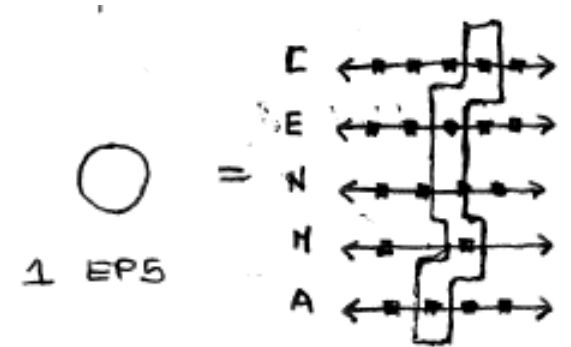
STRATEGIE GENERALE



1. Les espaces de proximité sont **différents mais complémentaires**, à l'échelle de la Ville



2. Chaque habitant·e a accès à **une diversité d'espaces à 5 minutes** de chez lui/elle



3. Chaque espace résulte **d'une combinaison d'aspirations**, cadrées par la démarche mais précisées avec les habitants

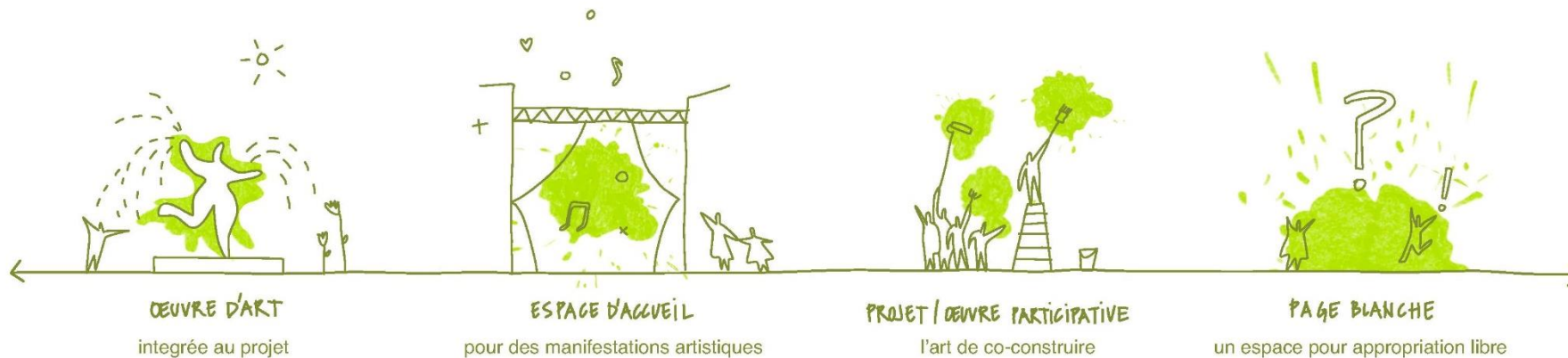
PISTES POUR LA SUITE

COMBINAISON D'ASPIRATIONS

statique

CULTURE

dynamique



passive

COHÉSION SOCIALE

très active



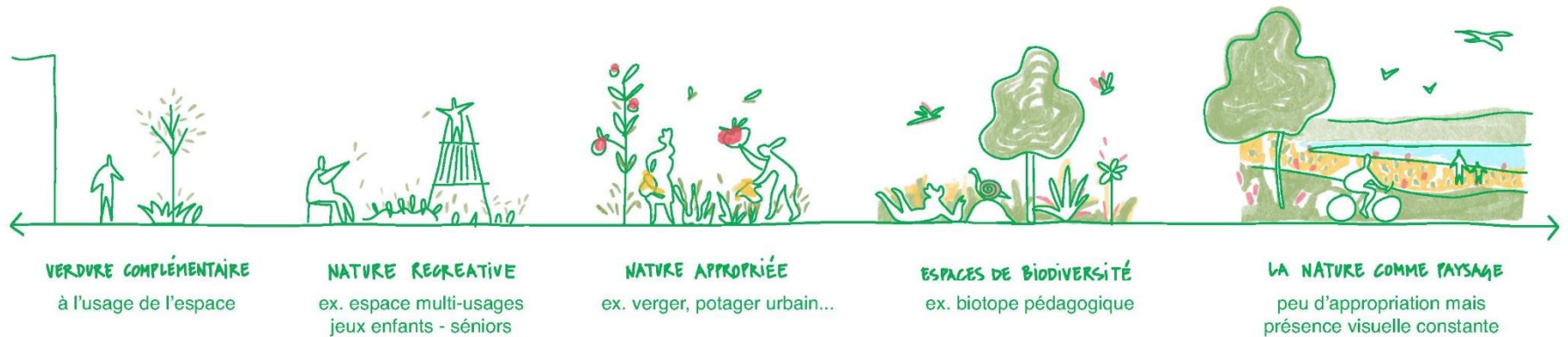
PISTES POUR LA SUITE

CADRAGE DES ACTIONS PAR THEME

récréationnelle

NATURE

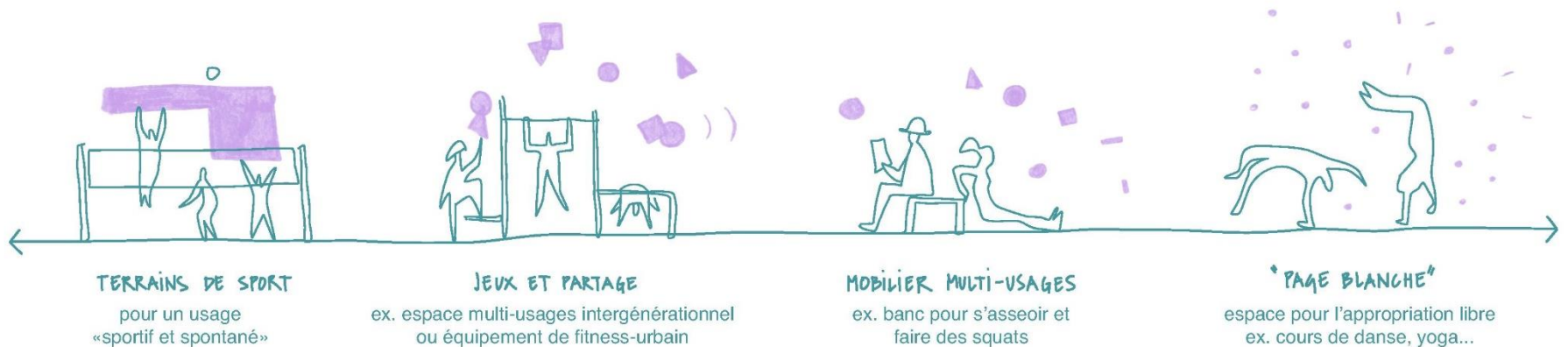
paysagère



programmé

MOUVEMENT

polyvalent

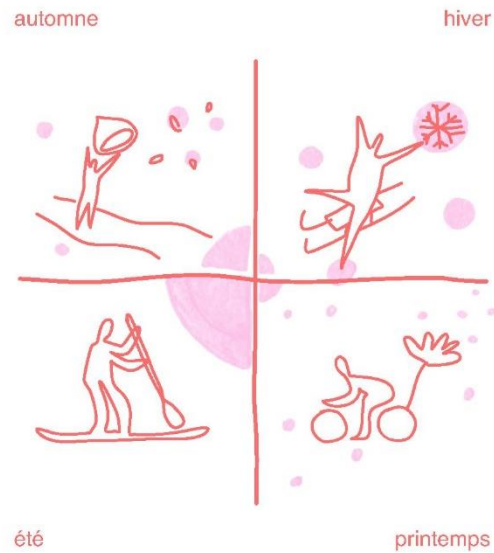


PISTES POUR LA SUITE

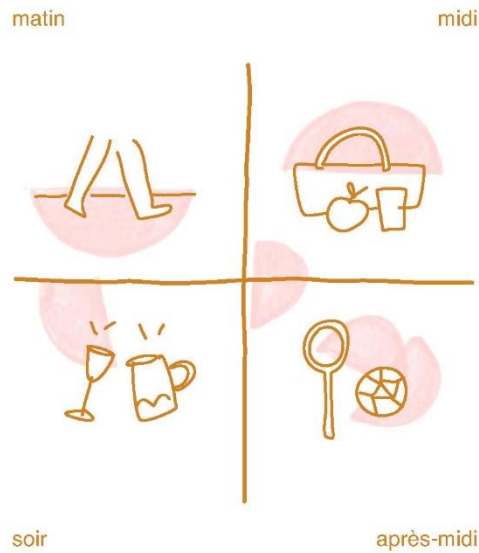
PRINCIPES D'ACTION PAR THEME

TEMPORALITÉ

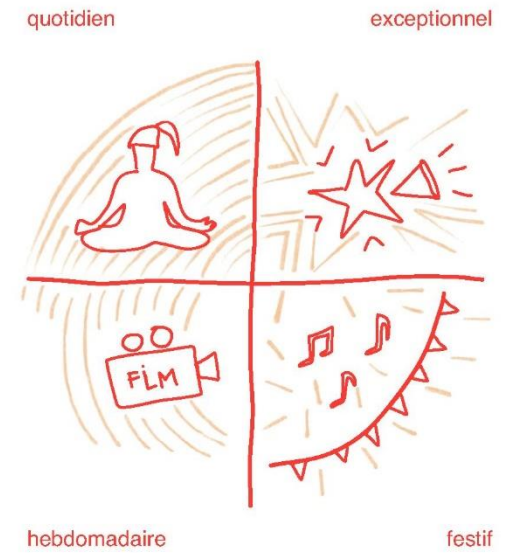
AU FIL DES SAISONS



AU FIL DE LA JOURNÉE



AU FIL DES ÉVÉNEMENTS



PISTES POUR LA SUITE

DEMARCHE PARTICIPATIVE - objectifs

- **Finaliser la carte des lieux de proximité**
 - Confirmer les lieux recensés (les usages, l'évaluation, les potentiels)
 - Découvrir de nouveaux lieux
 - Mieux utiliser les lieux existants (mesurer les efforts – DD)
- **Préciser et localiser les besoins**
 - Poser le curseur des options d'aménagement selon les aspirations des habitant.e.s
 - Atteindre différents publics, différents quartiers, ...
- Lancer le projet publiquement – « explosivité » , **sensibilisation aux EP5**
- Essayer des dispositifs simples (ex. fixes, mobiles)
- Identifier / engager les acteurs locaux (pour la pérennisation des projets)

PISTES POUR LA SUITE

DEMARCHE PARTICIPATIVE - avantages

Gains pour la population d'une démarche de terrain :

- J'en ai entendu parlé du lieu
- L'aménagement répond mieux à ce dont j'ai besoin
- Le lieu est activé par d'autres personnes
- Je me l'approprie
- Je réagis aux petites actions
- Je m'engage à y faire quelque chose
- Je participe à une dynamique pérenne mise en place (ex. associative)

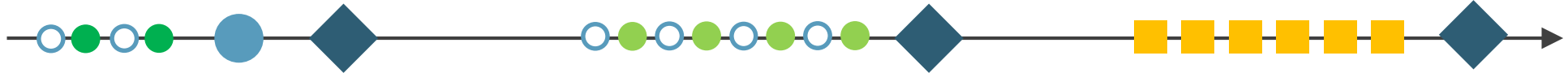
PISTES POUR LA SUITE

PHASE 2

Été 2021

Automne-hiver 2021-22

Printemps 2022



Formalisation des objectifs avec les partenaires ;
concept de la démarche participative en phase 2

Visites de terrain : recenser des nouveaux lieux insolites

Séance de restitution :
proposition de démarche

Validation municipale :
résultats phase 1 et concept démarche phase 2

Développement / préparation de la démarche participative
avec les partenaires et des mandataires spécialisés

Consultation des acteurs locaux : recherche de partenaires locaux (ex. associatifs), pour la démarche et les projets qui suivront

Validation municipale :
déroulement de la démarche participative

DEMARCHE PARTICIPATIVE
avec les partenaires locaux et l'appui des services de la Ville

- 1 semaine > 1 quartier : ateliers et safaris urbains sur les EP de proximité
- **animations sport / santé**
- **animations culturelles**
- **création du lien social du quartier**
- **sensibilisation nature en ville**

Validation municipale : résultats de la démarche participative



Festival du Castrum, YLB



Collège de Pierre-de-Savoie, YLB

Merci pour votre attention !

Convention n°: AF_MoVo 2020–2024_4.8_6030

Convention

entre la

Confédération suisse,

représentée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE),

au sein du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

CH-3003 Berne

ci-après la Confédération

et

Ville d'Yverdon-les-Bains

Av. des Sports 14 – CP
1401 Yverdon-les-Bains

ci-après le porteur de projet,

concernant le

Un espace public à moins de 5 minutes

La Confédération soutient le projet « un espace public à moins de 5 minutes » dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable 2020–2024. A cet effet, les parties conviennent de ce qui suit :

1 Introduction et contexte

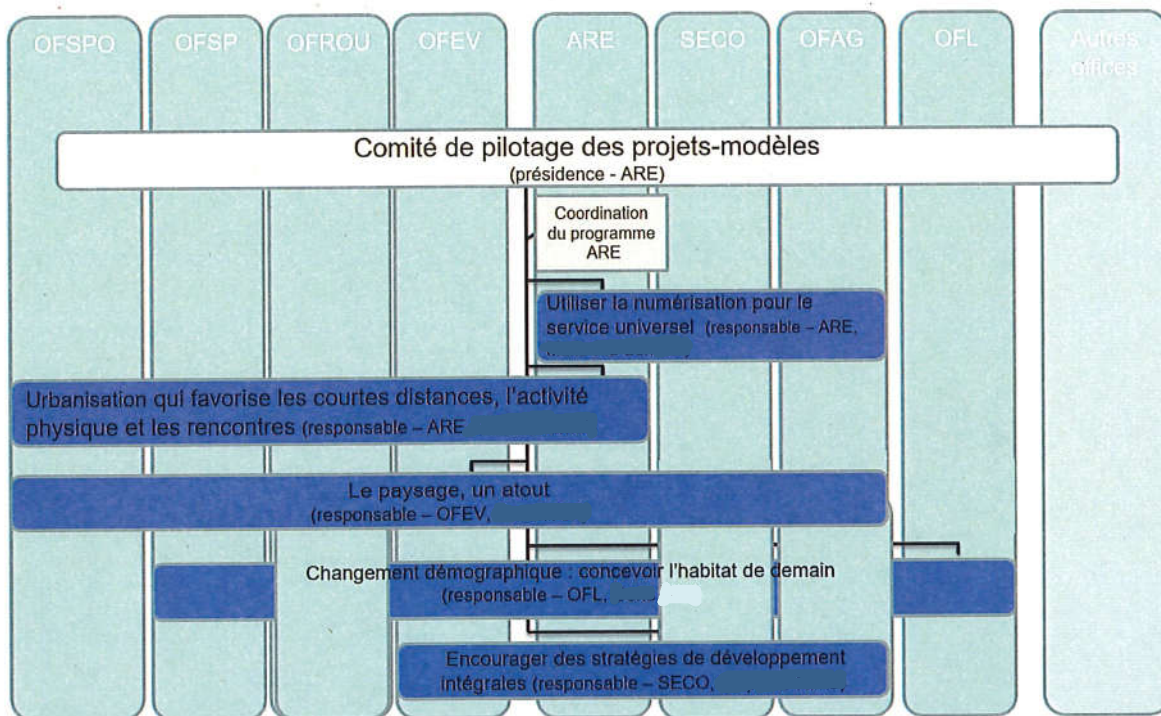
Pour renforcer la diversité, la solidarité et la compétitivité de la Suisse tel que le prévoit le Projet de territoire Suisse, il est nécessaire de mettre en place des approches innovantes qui favorisent l'interdisciplinarité. Les projets-modèles pour un développement territorial durable constituent des laboratoires qui permettent d'expérimenter de nouvelles méthodes, approches et procédures et qui complètent de manière ciblée les instruments existants du développement territorial durable.

Huit offices fédéraux s'engagent ensemble au Programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable » : l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui en assure la conduite, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral du sport (OFSPPO).

Pour la nouvelle période du Programme, « Projets-modèles pour un développement territorial durable », qui couvrira les années 2020 à 2024, cinq axes thématiques ont été retenus par la Confédération:

- Utiliser la numérisation pour le service universel
- Encourager des stratégies de développement intégrales
- Le paysage, un atout
- Urbanisation qui favorise les courtes distances, l'activité physique et les rencontres
- Changement démographique : concevoir l'habitat de demain

Le projet «un espace public à moins de 5 minutes» s'inscrit dans le cadre du volet thématique «Urbanisation qui favorise les courtes distances, l'activité physique et les rencontres». L'Office fédéral responsable est l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui assure les échanges entre les projets réunis autour de ce volet thématique. Les Offices fédéraux de l'environnement (OFEV), de la santé publique (OFSP), des routes (OFROU) et du sport (OFSPPO) (voir aussi l'organigramme) sont également associés. Le suivi du projet est assuré par l'OFSPPO. L'ensemble du programme projets-modèles pour un développement territorial durable 2020–2024 est coordonné par l'ARE.



Le Programme est développé en fonction des politiques publiques pertinentes en matière de développement territorial, telles que la politique des agglomérations ou la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Il se fonde notamment sur le Projet de territoire Suisse adopté fin 2012 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS), qui se mettaient ainsi d'accord sur les objectifs fondamentaux et les stratégies que les trois niveaux de l'Etat doivent poursuivre dans leurs activités à incidence spatiale.

2 Cadre général de la Convention

La Confédération soutient des projets-modèles lancés ou avalisés par des communes, des agglomérations, des régions ou des cantons et qui contribuent au développement territorial durable de par leurs approches innovantes et intersectorielles.

Pour la Confédération, le Programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable » vise les objectifs suivants :

- soutenir les approches innovantes visant à traiter les défis d'un développement territorial durable;
- réunir des connaissances issues des différents niveaux de l'État pour développer des politiques pertinentes pour le territoire ;
- renforcer la collaboration entre les différents niveaux institutionnels (villes et communes, régions, cantons, Confédération) ;
- favoriser l'échange d'expériences et le transfert de connaissances entre les différentes politiques publiques et entre les acteurs concernés ;
- tirer et diffuser des enseignements utiles pour d'autres villes et communes, régions, cantons ainsi que pour la Confédération.

La Confédération souhaite créer des synergies entre les projets-modèles qui se déploient à l'échelle du quartier d'une part, et les activités du Réseau Quartiers Vivants (RQV) dirigé par l'Union des villes suisses sur mandat des offices fédéraux du développement territorial ARE et du logement OFL d'autre part.

Le projet-modèle « Un espace public à moins de 5 minutes » en fait partie. Pour ce faire, le programme projets-modèles s'est engagé à faire connaître à l'Union des Villes Suisses des aspects relevant du développement de quartier afin qu'elle puisse les valoriser au sein du RQV.

3 Objectifs, étapes-clés et durée du projet-modèle

Les objectifs et étapes-clés du projet-modèle «un espace public à moins de 5 minutes» sont définis dans la proposition de projet du 30 août 2019. Ceux-ci font partie intégrante de la présente convention. Pendant la phase de mise en œuvre (2020-2023), l'état d'avancement du projet est évalué une fois par an sur la base des objectifs précisés.

Les objectifs et effets visés par le projet sont de trois ordres :

1. **Comblent le déficit d'espaces publics de proximité dans certains quartiers de la ville**
2. **Proposer à la population yverdonnoise des espaces publics de proximité de qualité**
3. **Améliorer l'image de certains quartiers, le cadre de vie et la santé publique des habitants**

Dans le but général d'améliorer la qualité de vie des habitants, un espace public à proximité de son lieu d'habitation, agréable, sécurisé et verdoyant, incite à sortir de chez soi et favorise l'activité physique ; que ce soit pour sortir son chien, passer un moment avec son enfant à la place de jeux ou pour rencontrer ses voisins, les conditions sont réunies pour que les habitants pratiquent l'espace public. L'objectif est d'inciter au mouvement et **contribuer à maintenir et améliorer la santé de la population** par une activité physique quotidienne. Ce projet peut également s'avérer un formidable vecteur politique, de cohésion sociale et du vivre ensemble ; en incluant tous les acteurs et la population dès les premières réflexions (participation publique), chacun exprime ses besoins, attentes et se fédère autour d'un projet commun et rassembleur.

Un des résultats concrets de ce projet sera la **production d'un Plan Directeur Communal des espaces publics** qui rassemblera les acteurs politiques et la population autour d'un document officiel, un véritable fil rouge pour aider à la gestion et à l'amélioration des espaces publics dans la durée. L'autre résultat concret sera **l'amélioration d'un espace public existant ou la création d'un nouvel espace public de proximité**.

Les conditions suivantes doivent toutefois encore être intégrées au projet :

1. Si besoin implication des services cantonaux compétents
2. Réduction de la participation fédérale à CHF150'000.-
3. Il n'est pas possible de financer des infrastructures avec la participation de la Confédération, l'argent ne peut pas être utilisé pour la construction à proprement parlé

Les délais suivants ont été fixés:

Activités et méthodes	Étapes-clés	Calendrier
1re étape: Recherche et diagnostic	Carte de diagnostic par thème	2020–2021

Activités et méthodes	Etapes-clés	Calendrier
Création d'une vision stratégique Définition de 3 à 5 sites	Catalogue d'idées 1ère image directrice et identification de 3-5 sites prioritaires	
2e étape: Confirmation de la stratégie Choix de 3 sites prioritaires Projet d'intention sur les 3 sites prioritaires Processus participatif	Validation de la stratégie par la Municipalité Plans d'avant-projet Réactions et inputs de la population	2021–2022
3e étape: Finalisation du Plan Directeur des espaces publics Consultation et validation Etude pour la réalisation des sites prioritaires	Plan directeur des EP Retour population, institutions et milieux intéressés Adoptions et validation PD – Municipalité et Conseil communal Plan d'enquête pour les sites prioritaires	2022–2023
4^{ème} étape Finalisation du programme projet-modèle Réalisation des aménagements des sites prioritaires (hors budget projet-modèle)	Documents, rapports finaux 1-3 chantiers et réalisation	2024

Lancement du projet : 2020 ; clôture prévue : 2024

Les résultats et effets attendus sont de trois ordres :

1. Création d'un Plan Directeur des espaces publics communaux

- Ligne directrice répertoriant les espaces publics existants (espaces de proximités et espaces de destination) et les besoins d'espaces publics dans les quartiers
- Document public officiel que la Municipalité s'engage à suivre à travers les différentes législatures

2. Action concrète sur l'espace public

- Actions ponctuelles et ciblées dans l'espace public
- Différenciation typologique des espaces publics en fonction du Plan Directeur communal
- Amélioration de la qualité des espaces publics existants
- Créer des zones de verdure, favoriser la biodiversité, le contact avec la nature et éviter les îlots de chaleur

3. Incidence sociale

- Inciter à la pratique du sport et à l'activité physique (et en corollaire l'amélioration de la santé publique)
- Inciter à la mobilité douce, le déplacement à pied ou à vélo en proposant un espace public de qualité et de proximité
- Amélioration de la cohésion sociale et du « vivre ensemble »

4 Prestations du porteur de projet

4.1 Participation au coût du projet

- Le porteur de projet participe au coût du projet selon le plan de financement (voir aussi point 8).

4.2 Obligations pendant la durée du projet (2020-2023):

- Le porteur de projet doit poursuivre le projet selon les objectifs définis ci-dessus.
- Le porteur de projet participe activement à l'échange d'expériences et aux autres activités organisées par la Confédération. Il met l'expérience récoltée durant le projet à la disposition de la Confédération et des autres participants.
- Le porteur de projet s'assure que le responsable de projet au sein de la Confédération est intégré dans l'organisation du projet.
- Au moment du lancement du projet, les effets escomptés sont définis avec l'Office fédéral qui accompagne le projet en vue de préciser les objectifs. Les effets du projet sont contrôlés en cours de route au moyen d'un formulaire de contrôle. Le formulaire sert de base précieuse aux évaluateurs pour l'évaluation finale.
- Chaque année durant le 3^{ème} trimestre, le porteur de projet rend compte à la Confédération, au moyen du formulaire de contrôle, de l'état des travaux, des effets du projet, du degré de réalisation des objectifs, de la suite de la procédure et du coût actuel du projet.
- Le porteur de projet met les informations nécessaires (p.ex. pour le site Internet, l'évaluation et la valorisation) à la disposition de la Confédération. Les rapports et les résultats du projet-modèle peuvent être réutilisés et publiés d'entente entre les offices fédéraux participants et le porteur de projet. La Confédération peut exiger en tout temps d'être informée de l'état d'avancement du projet.
- Le travail de communication incombe principalement au porteur de projet. Celui-ci veille à ce que chaque texte publié (sur les résultats ou le projet) fasse mention du financement de la Confédération.
- Le porteur de projet établit une facture une fois par an : les factures annuelles doivent être envoyées à l'ARE jusqu'au mois de septembre de chaque année en même temps que le formulaire de contrôle annuel. Le décompte final doit être transmis au moment de la clôture du projet.
- Les modifications au projet doivent être préalablement discutées avec la Confédération.

4.3 Obligations après le projet (2024)

- Le porteur de projet participe activement à la valorisation des résultats de son projet (échange d'expériences, entretiens, articles et relecture) et à la manifestation de clôture qui aura lieu probablement en 2024.
- Le porteur de projet se tient à la disposition des évaluateurs pour l'évaluation finale.

5 Prestations de la Confédération

5.1 Participation au coût du projet

- La Confédération participe au coût du projet selon le plan de financement (voir aussi point 8). Les contributions financières de la Confédération dépendent de l'avancement du projet ; le montant indiqué est une limite maximale. Par ailleurs, la participation financière de la Confédération exige au préalable l'approbation du budget correspondant par les Chambres fédérales.

5.2 Suivi du projet par la Confédération

- L'office fédéral responsable est l'ARE, qui assure les échanges entre les projets du volet thématique. Il organise des réunions d'échange d'expériences sur le volet thématique dont il est responsable.
- Le suivi du projet est assuré par l'OFSP. Il se tient à la disposition du porteur de projet pour les contacts. Si nécessaire, il met le porteur de projet en relation avec d'autres offices fédéraux, notamment avec l'OFEV, OFSP, OFROU et ARE ainsi qu'avec d'autres partenaires. Il suit activement le projet-modèle. La nature et l'ampleur de l'engagement de la Confédération sont décidées en fonction des possibilités de la Confédération et des besoins du porteur de projet.
- La Confédération assure la communication du programme et de ses résultats par l'intermédiaire de la coordination du programme et organise la manifestation de clôture.
- La Confédération assure les échanges en étroite collaboration avec les différents projets-modèles, évalue les projets-modèles, valorise les résultats et met ceux-ci à la disposition des autres régions.

6 Personnes de référence

7 Principe de la transparence

Le soutien des projets-modèles pour un développement territorial durable est soumis à la loi du 17 décembre 2004 fédérale sur la transparence (LTrans ; RS 152.3). La Confédération peut, sur demande, rendre accessibles les informations et les produits qui sont couverts par la présente Convention.

8 Financement

8.1 Coût total du projet

Le montant total du projet pour la période de 2020 à 2023 (phase de réalisation) s'élève à 450'000 francs (y c. TVA). Les signataires de la Convention y participent comme suit:

- Le porteur de projet garantit 300'000 francs. Il transmet à la Confédération (s'il ne l'a pas déjà fait dans la proposition de projet) une confirmation de financement propre.
- La Confédération participe à hauteur de 150'000 francs au maximum. Sa part ne dépasse pas 50 pour cent du coût total du projet.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Porteur de projet	30'000	70'000	65'000	75'000	10'000	250'000
Confédération	10'000	15'000	50'000	75'000	0	150'000
Total	40'000	85'000	115'000	150'000	10'000	400'000

8.2 Résiliation de la Convention

Si le porteur de projet ne s'acquitte pas de ses obligations selon chiffres 4.2 et 4.3, s'il ne les remplit que de manière insuffisante ou si, sans justification, il ne respecte pas les réalisations convenues selon chiffre 3, la Confédération se réserve le droit de résilier la Convention et de mettre un terme à ses versements à compter de la date de résiliation.

9 Facturation

Toute facture contient le numéro de contrat (voir la page de garde du contrat) et le numéro de commande. Le numéro de commande sera communiqué à l'interlocutrice du mandataire par courriel après signature du contrat par les deux parties.

Le mandataire facture ses prestations au mandant par voie électronique (facture électronique). L'administration fédérale fournit des informations sur la facturation électronique à la page suivante: <http://www.e-rechnung.admin.ch/index.php>

10 Durée de la Convention

La présente Convention est valable pendant la durée du programme (2020–2024). Elle prend fin au plus tard au terme de l'évaluation finale, de la valorisation des résultats et de l'établissement du décompte final.

La présente Convention de collaboration est établie en trois exemplaires originaux. Un exemplaire est remis au porteur de projet et deux exemplaires sont destinés à la Confédération.

Berne, le 16.6.2020

Pour la coordination du programme:



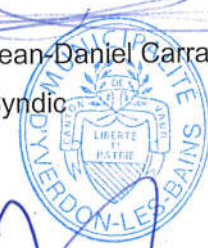
Stephan Scheidegger
Directeur suppléant

Yverdon-les-Bains, le 5/6/2020

Pour le porteur de projet:



Jean-Daniel Carrard
Syndic



François Zürcher
Secrétaire municipal

Annexe:

- Formulaire de dépôt de projet du 30 août 2019
- Conditions générales de la Confédération relatives aux contrats de recherche